



IFAP ABC PUERICULTURE

Projet pédagogique 2025/2026

Institut de formation d'auxiliaires de puériculture ABC Puériculture

91, rue du Faubourg Saint-Martin 75010 PARIS

L'Institut de de Formation d'Auxiliaires de Puériculture

➤ Le contexte local

L'association ABC Puériculture, dont les bureaux administratifs sont situés au 36, avenue des ternes 75017 Paris, a sollicité en 2004 l'autorisation d'ouverture d'un institut de formation pour répondre aux besoins en formation des auxiliaires de puériculture.

L'institut est installé dans Paris Intra-muros depuis son ouverture en janvier 2005. Il est proche des transports en commun (plusieurs stations de métro et les gares de l'Est et du Nord à quelques minutes à pied). Les élèves qui fréquentent l'institut sont domiciliés à Paris, en banlieue ou en province.

La capacité d'accueil a été portée à 60 élèves en Janvier 2025.

1

L'association ABC Puériculture possède un site Internet (www.abcpuericulture.com) sur lequel les candidats trouvent une documentation complète sur l'institut et sur les formations proposées. L'association a également une page Facebook.

L'institut travaille régulièrement en collaboration avec les structures de l'association ABC Puériculture qui accueillent des élèves en stage et en contrat de professionnalisation. Les professionnels d'ABC font également des actions de formation auprès des élèves.

➤ Les locaux de l'institut

L'institut occupe plusieurs locaux situés en fond de cours dans une copropriété.

Les bureaux sont situés en rez-de-chaussée d'un bâtiment et disposent aussi de deux pièces réservées à la formation.

Le local est composé de 5 bureaux équipés de postes informatiques, d'une petite salle de réunion (avec une bibliothèque pour les formateurs et les élèves) et d'un coin cuisine.



IFAP ABC PUERICULTURE

Au sous-sol, l'espace est composé d'une salle pouvant accueillir 10 élèves utilisée essentiellement pour des travaux pratiques d'ergonomie. Il comprend également une salle d'archives.

Les salles dédiées à la formation se situent au rez-de-chaussée d'un autre immeuble et disposent de deux entrées. On y trouve :

- 2 salles de cours (d'une capacité de 30 places) équipées de tables et chaises, de deux TV et d'une borne wifi.
- Une salle de travaux pratiques (d'une capacité de 12 places) équipée d'un plan de travail (avec trois baignoires), d'un lit d'enfant et de tables et chaises.
- Un office à disposition des élèves équipé de trois fours micro-ondes et d'un rangement pour la vaisselle, un frigo ...

➤ L'équipe

L'équipe de direction au siège de l'association

- Jean-Michel Buton, Président
- Edwige Jabelin, Directrice générale

L'équipe de l'institut de formation

- Cynthia Manscour : Directrice de l'institut et Référente pédagogique depuis le 26 août 2023.
- Angélique Venougabalou : Assistante de formation
- Monique Peuvot : Directrice pédagogique adjointe, formatrice
- Julia Chaves : Assistante administrative depuis le 03 février 2025

Les intervenants extérieurs (700 H en moyenne pour deux promotions)

- Une psychologue
- Deux infirmières puéricultrices, responsable de structure ABC
- Trois éducatrices de jeunes enfants, responsable de structure ABC
- Trois ergonomes
- Une sophrologue
- Les formateurs AFGSU (CESU 75)
- Une psychologue experte en soins palliatifs et deuil
- Une conseillère en lactation
- La représentante de l'ANAP (association nationale des auxiliaires de puériculture)

➤ La population accueillie à l'institut

Les élèves qui suivent la formation d'auxiliaire de puériculture répondent aux critères des épreuves de sélection. L'institut propose tous les ans un parcours en formation initiale ou en alternance, et un parcours de formation partielle ou modulaire.



IFAP ABC PUERICULTURE

Les élèves inscrits en formation sont âgés au minimum de 17 ans et 3 mois. Le niveau scolaire des apprenants est multiple, du niveau fin de 3^{ème} au niveau Bac +3.

VALEURS ET PRINCIPES PEDAGOGIQUES DE L'IFAP

L'institut a pour objectif de former des futurs professionnels compétents, capables de s'adapter aux différentes situations professionnelles.

L'équipe pédagogique accompagne les élèves en cursus intégral, partiel ou modulaire dans l'acquisition de nouvelles compétences.

Les formateurs sont garants d'un processus de construction de savoirs et de l'élaboration de compétences professionnelles individuelles et collectives.

L'accompagnement individuel de chaque apprenant est au cœur des préoccupations de l'équipe pédagogique qui cherche à développer l'esprit critique et la capacité à réajuster sa pratique.

L'apprenant est acteur de sa formation ; il utilise les acquis de son parcours de vie et s'enrichit de nouvelles expériences professionnelles tout au long de son parcours de formation. Il est accompagné dans la prise d'initiatives et dans le développement de son autonomie. Il analyse avec les formateurs sa pratique professionnelle.

3

L'identité professionnelle de l'auxiliaire de puériculture se construit progressivement au cours de sa formation théorique et pratique.

Les formateurs travaillent la réflexivité des apprenants et utilisent des méthodes pédagogiques ajustées au niveau des apprenants et à leur rythme d'apprentissage.

La directrice de l'institut organise régulièrement des temps d'échanges formels et informels avec les intervenants extérieurs et propose des réunions pédagogiques régulières à l'équipe pour préparer et réfléchir ensemble aux nouvelles orientations.

L'institut est adhérent du CEEPAME¹, la directrice participe aux différentes réunions et /ou formations proposées par cette instance.

L'équipe pédagogique accompagne les élèves afin qu'ils développent :

- Disponibilité, écoute et empathie pour accompagner les enfants et leurs familles,
- Patience et maîtrise de soi,
- Respect et tolérance envers toutes les familles et les collègues de travail,
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire.

¹ CEEPAME : comité d'entente des écoles préparant aux métiers de l'enfance



IFAP ABC PUERICULTURE

MODALITES PEDAGOGIQUES

➤ Définition du métier²

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

➤ Principes et méthodes pédagogiques

• Progression

Les instituts de formation sont responsables de la progression pédagogique de l'élève dans le cadre du projet pédagogique. Cette progression professionnelle peut se poursuivre dans un processus de formation tout au long de la vie et notamment contribuer à des évolutions dans le choix des métiers.

• Initiative

Les objectifs pédagogiques sont déclinés au sein des instituts de formation dans un projet pédagogique qui tient compte du contexte et des ressources de l'institut de formation. Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez la personne en formation des capacités d'initiative et d'anticipation visant à un exercice professionnel responsable.

• Individualisation

Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage. L'équipe pédagogique propose des entretiens de suivi individuel en début et en milieu de formation.

² Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture



IFAP ABC PUERICULTURE

➤ Les outils pédagogiques

Ils sont variables selon les interventions, multiples et utilisés par une grande partie des formateurs :

- Cours magistral avec support papier ou PowerPoint et utilisation de la vidéo projection sur une TV grand format
- Cours à distance via Teams et dépôt des documents utiles à la formation de l'élève (administratifs, cours théoriques, stages)
- Support PADLET, Canva
- Inventaire des expériences, des idées
- Analyse de textes et de situations cliniques en appui sur l'actualité
- Cours en groupe réduit pour les exercices de travaux pratiques
- Travail de groupe suivi d'exposés
- Recherche documentaire en groupe ou individuelle, à l'institut et en bibliothèque
- Jeux de rôle et jeux pédagogiques, fabrication de quizz, QCM et tests d'auto évaluation
- Echanges et retour sur expérience après les stages
- Visite de stage et travail individualisé sur une analyse clinique

➤ Les outils de suivi des formations

Ils sont utilisés par l'équipe pédagogique et administrative. Un serveur commun au niveau de l'institut permet un partage des données. L'institut utilise le logiciel (Berger-Levrault) adapté au suivi de la formation d'auxiliaire de puériculture.

5

- Dossier (informatique et papier) de l'activité de l'institut
- Dossier administratif des inscriptions
- Dossier administratif des élèves admis en formation
- Dossier médical des élèves admis en formation
- Dossier scolaire individuel (papier et informatisé)
- Dossier informatisé de suivi des stages (demande, places, planification)
- Dossier papier des interventions réalisées auprès des élèves (plan du cours, supports)
- Emplois du temps (papier et informatique)

➤ Documentation

- Fonds audiovisuel : environ 50 CD
- Fonds documentaire : environ 100 livres
- Abonnement à la bibliothèque municipale de Paris
- Abonnements spécifiques pour les formatrices et les élèves :
 - Cahiers de la puériculture
 - Les métiers de petite enfance
 - Le journal des professionnels de la petite enfance
 - Soins pédiatrie/puériculture
 - L'école des parents



IFAP ABC PUERICULTURE

L'association ABC Puériculture possède un site Internet (www.abcpuériculture.com) sur lequel les candidats trouvent une documentation complète sur l'institut et les formations proposées.

Une page Facebook permet de diffuser les informations diverses (portes ouvertes, concours ...).

Conditions d'accès pour les élèves AP

Les élèves ont libre accès aux heures de pause et jusqu'à la fermeture de l'IFAP à toutes les ressources documentaires.

Ils peuvent également investir les salles de Travaux pratiques pour réviser.

➤ Ressources matérielles

Matériel pédagogique/ 2 salles de cours

- Accès internet dans chaque salle de cours
- 2 Téléviseurs dont un grand format
- 1 Lecteur DVD
- 4 Tableaux blancs
- 2 Paper board
- 3 Tableaux d'affichages
- Porte-manteaux
- Casiers de rangements
- Placard contenant tout le matériel de psychopédagogie (feutres, peinture, argile...)
- 2 Guitares

6

Matériel pédagogique/salle d'ergonomie et de TP grand enfant :

- 2 lits d'adultes (ergonomie)
- 2 mannequins pédagogiques (1 bébé et un junior)
- 1 fauteuil roulant pour adulte
- 2 tables adaptables aux grands lits
- 1 berceau de maternité
- 1 transat
- 4 poupons pour les travaux pratiques
- 2 poupons souples pour les cours sur l'allaitement et l'orgonomie
- 1 table et 2 chaises pour enfant



IFAP ABC PUERICULTURE

Matériel pédagogique/salle de travaux pratiques :

- 3 postes de soins
- 1 lit enfant à barreaux
- Appareil pédagogique réfléchissant pour le TP lavage des mains
- Transats bébés
- Matériel pour la puériculture (couches, compresses, vêtements bébés ...)
- 2 poupons spécifiques au cours sur l'allaitement
- Un sac d'urgence rouge rempli, identique à ceux trouvés dans les crèches mais adaptés à la population accueillis à l'IFAP.
- Biberons, tétines, boîtes de lait ...
- Caisson pédagogique hygiène des mains

Matériel AFGSU

Le CESU 75 apporte tout le matériel nécessaire lors des sessions à l'IFAP



IFAP ABC PUERICULTURE

LES PARCOURS DE FORMATION

➤ La sélection

La sélection des candidats à la formation est organisée deux fois par an, entre octobre et novembre pour la rentrée de janvier et en juin pour la rentrée de septembre. Le nombre de candidats inscrits aux épreuves de sélection oscille autour de 130.

➤ La formation

L'équipe pédagogique s'appuie sur l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture qui comprend :

- Le référentiel d'activités : définition du métier et des missions associées, définition des soins réalisés par l'auxiliaire de puériculture et les cinq domaines d'activités
- Le référentiel de certification : les compétences, les critères d'évaluation, les indicateurs ;
- Le référentiel de formation du diplôme.
- Un dispositif d'accompagnement des apprenants
- Le portfolio

8

Ce référentiel comprend 5 blocs de 11 compétences et 10 modules d'enseignement en institut de formation ainsi que des stages cliniques.

La formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1 540 heures, se répartissant en 770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

Le référentiel de formation précise pour chaque module : les compétences visées, les critères d'évaluation, les objectifs de formation, les éléments de contenu et des recommandations pédagogiques.

Tous les élèves bénéficient d'un dispositif d'accompagnement :

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7 h (réparties tout au long de la formation)
- Travaux personnels guidés (TPG) : 35 h (réparties au sein des différents modules)
-



IFAP ABC PUERICULTURE

➤ La formation initiale ³ promotion « Azur »

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AP
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale Module spécifique AP
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AP
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AP
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AP
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

³ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture



IFAP ABC PUERICULTURE

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

10

• Stages

Organisation de la formation clinique : quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences



IFAP ABC PUERICULTURE

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage ou dans le cadre du contrat de professionnalisation, la dernière période de stage est réalisée chez l'employeur. Les apprenants qui sont dans les structures d'accueil d'ABC Puériculture font leur dernier stage au sein d'ABC puériculture mais dans une autre structure d'accueil.

Les apprentis prolongent leur formation jusqu'à fin avril de l'année suivante. Ils font leur dernier stage en janvier/février.

L'accompagnement des apprentis se fait en partenariat avec le CFA ADAFORSS qui délègue à l'institut une partie de ses missions.

Les élèves en formation initiale et les apprentis/contrats de professionnalisation en formation initiale suivent le **même calendrier de cours** entre janvier et novembre.

L'équipe pédagogique est en lien avec les maîtres d'apprentissage. Une visite est organisée dès la première période en immersion professionnelle et le livret sert d'outil de liaison.

Les apprentis commencent par une période d'immersion professionnelle et font leur premier stage en même temps que les non-apprentis font leur deuxième stage.

Des ateliers « retours sur expérience » sont organisés régulièrement à l'IFAP.

La coordinatrice des stages, est chargée de la recherche et de la planification des stages. Cependant, elle demandera aux élèves (de chaque promotion et de chaque cursus) de chercher leurs places quand les propositions reçues sont insuffisantes, ou dans le cadre d'un projet professionnel défini par l'élève.

Une assurance garantissant « **le risque professionnel et individuel accident médical et paramédical** » doit être prise **obligatoirement** par l'élève et la couvrir le temps de formation.

Chaque élève a deux visites d'une formatrice sur le terrain (2H/visite). Celles-ci peuvent être réalisées à distance, en visioconférence.

Chaque visite de stage (en présentiel ou à distance) fait l'objet d'un bilan avec le tuteur de stage et l'élève présente une démarche clinique.

L'IFAP d'ABC Puériculture souhaite, que chaque élève effectue au moins un stage en milieu hospitalier et un stage en établissement d'accueil de jeune enfant.



IFAP ABC PUERICULTURE

➤ La formation passerelle modulaire (Dispenses liées au BAC ASSP)⁴

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AP <i>Module allégé</i>
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale Module spécifique AP
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AP <i>Module allégé</i>
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AP
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AP
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

⁴ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture



IFAP ABC PUERICULTURE

• Stages

Organisation de la formation clinique : trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage ou dans le cadre du contrat de professionnalisation, la dernière période de stage est réalisée chez l'employeur. Les apprenants qui sont dans les structures d'accueil d'ABC Puériculture font leur dernier stage au sein d'ABC puériculture mais dans une autre structure d'accueil.

Chaque élève a deux visites d'une formatrice sur le terrain (2H/visite). Celles-ci peuvent être réalisées distance en visioconférence.

Chaque visite de stage (en présentiel ou à distance) fait l'objet d'un bilan avec le tuteur de stage et l'élève présente une démarche clinique.

➤ La formation pour les élèves titulaires du CAP AEPE ⁵

13

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Equivalence et dispense
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AP <i>Module allégé</i>	Allègement de formation 77 h / 147 h

⁵ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture



IFAP ABC PUERICULTURE

	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale Module spécifique AP <i>Module allégé</i>	Allègement de formation 14 h / 28 h
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AP <i>Module allégé</i>	Allègement de formation 14 h / 21 h
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AP	
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AP	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Dispense de formation... Le module 6 est évalué malgré la dispense de formation
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	



IFAP ABC PUERICULTURE

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations <i>Module allégé</i>	Allègement de formation 28 h / 35 h
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques <i>Module allégé</i>	Allègement de formation 49 h / 70 h

• Stages

Organisation de la formation clinique : Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 7 semaines

Les élèves qui ont un CAP AEPE suivent les cours théoriques avec les élèves de la formation initiale et vont chez leur employeur pendant les périodes d'allègement de cours.

Chaque élève a deux visites d'une formatrice sur le terrain (2H/visite). Celles-ci peuvent être réalisées distance en visioconférence.

Chaque visite de stage (en présentiel ou à distance) fait l'objet d'un bilan avec le tuteur de stage et l'élève présente une démarche clinique.



IFAP ABC PUERICULTURE

LE SUIVI PEDAGOGIQUE

Le suivi pédagogique permet un accompagnement individualisé de l'apprenant pendant toute la durée de sa formation. Il participe au processus de professionnalisation.

Il se réalise dans la discrétion, la confidentialité et le respect de l'apprenant.

Chaque apprenant a un référent attitré en début d'année qui va l'accompagner tout au long de sa formation. Tous les éléments du suivi sont regroupés dans son dossier scolaire. L'utilisation du logiciel Berget-Levrault sert de base pour le recueil de données du suivi des apprenants.

Un changement de référent est possible. La demande doit être formulée auprès de la directrice de l'IFAP.

Chaque référent pédagogique est responsable du suivi pédagogique d'environ 10 élèves par promotion.

Le suivi pédagogique permet l'accompagnement de l'apprenant :

- Dans le parcours de construction des compétences.
- En fonction des aléas de son itinéraire particulier.
- En soutien, avant et après les évaluations

Il est structuré autour de 3 questions clefs que se pose l'apprenant :

- Comment est-ce que j'apprends ?
- Où en suis-je de mes acquisitions de compétences ? (Savoirs, savoir-faire et savoir-être)
- A quelles situations dois-je me confronter pour approfondir et développer la construction de mes compétences ?

Le suivi pédagogique est de ce fait un dispositif d'accompagnement au service de l'apprenant. Cette démarche nécessite de poser la réflexivité et l'analyse des pratiques au cœur du dispositif afin que l'apprenant devienne un praticien réflexif.

Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à sa disposition des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

Le suivi pédagogique peut être individuel ou collectif.

- **Suivi pédagogique individuel :**
 - Objectif : accompagner l'élève à s'autoévaluer, à faire le point sur ses difficultés, à trouver ses axes d'amélioration.
 - Temps dédié ;
 - Support identifié : portfolio, carnet de bord et outils formalisés.
- **Suivi pédagogique collectif ou ateliers de formation :**
 - Objectifs : faciliter les interactions entre les apprenants et entre le groupe et le formateur ; créer une dynamique de groupe.



IFAP ABC PUERICULTURE

- Temps dédié ;
- Support identifié : compte-rendu du formateur

Cadre législatif :

Selon l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, les modalités et principes pédagogiques sont définies ainsi dans le **Dispositif d'accompagnement des apprenants** :

- *Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) 35 Heures/élève*

Objectifs de formation

« - Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation

Eléments de contenu - Modalités

- Positionnement de l'apprenant en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques
- Entretien avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé
- Accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français
- Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel

Recommandations pédagogiques :

Ce module obligatoire pour tous les apprenants fait l'objet d'un projet spécifique du projet pédagogique.

Les objectifs de ce module seront individualisés en fonction du positionnement au début de la formation.

Ce module doit être organisé par l'équipe pédagogique mais peut faire appel à des formateurs spécialisés sur certaines problématiques, comme la maîtrise du français.

Le suivi pédagogique prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement ».

- *Suivi pédagogique individualisé des apprenants 7 Heures/élève*

Objectifs de formation :

« - Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation

Eléments de contenu

- Entretiens avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés
- Apport d'éléments complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant ».



IFAP ABC PUERICULTURE

- *TPG (travaux personnels guidés) 35 Heures/élève*

Objectifs de formation

« - Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

Eléments de contenu

- Accompagnement individuel du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- Guidage collectif du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

Recommandations pédagogiques :

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite qui doit être intégré dans le projet pédagogique de l'institut.

Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés. La durée de 35h peut être répartie au sein de différents modules ».



IFAP ABC PUERICULTURE

LES VALIDATIONS

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation en annexe III du présent arrêté. En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées. L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétence. Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences » figurant à l'annexe VI du présent arrêté, à partir des résultats d'évaluation obtenus à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel ainsi qu'aux modules de formation.

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation. Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification en annexe II. L'institut de formation s'assure que l'élève a acquis l'ensemble des compétences métier.

En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de quatre sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale.

Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des blocs de compétences non validés. Des frais de scolarité correspondant aux volumes horaires nécessitant une nouvelle validation peuvent être demandés. L'élève est autorisé à redoubler une fois.

➤ La validation des modules

Le calendrier des épreuves est fixé en début de formation. Chaque élève reçoit une convocation par mail, avant les épreuves.



IFAP ABC PUERICULTURE

LA VIE A L'IFAP ABC

➤ Le règlement intérieur de l'institut

Il fait l'objet tous les ans d'une actualisation, validée en ICOGI⁶. Il est communiqué aux candidats lors des épreuves d'admissibilité et distribué à chaque rentrée.

➤ Les prestations offertes à la vie étudiante

Les élèves ont à leur disposition un accès Internet. Les revues professionnelles et certains ouvrages sont également à leur disposition, ainsi que des DVD.

Les panneaux d'affichage indiquent les informations importantes émanant des différentes instances (CFA, CRIF, ARS ...).

Les emplois du temps sont envoyés par mail la semaine précédente.

➤ Aménagement pour les personnes en situation de handicap

En amont de la formation, un entretien est proposé afin de prendre en compte les spécificités de l'élève et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.

La mise en place d'un tiers temps pour les examens est possible sur présentation d'un justificatif.

➤ Horaires

L'institut ouvre ses portes à 8h50.

L'amplitude horaire des enseignements théoriques est comprise entre 9 h et 17 heures, du lundi au vendredi. Il peut arriver que les élèves terminent à 17H30, en ce cas, ils sont prévenus.

Une pause méridienne de 1h00 est organisée en fonction de l'emploi du temps (entre 12h et 14h).

Pour chaque élève de l'IFAP ABC Puériculture, la lecture de ce projet pédagogique se complète par celle des documents suivants :

- *Règlement intérieur*
- *Charte de la laïcité*
- *Charte digitale*
- *Charte des événements indésirables*

⁶ ICOGI : Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut